

CANEVAS EN ATTENTE ET DÉVELOPPEMENT

Ceci n'est pas un avertissement. Nous vous ordonnons d'augmenter les prestations de monsieur Pierre Michaud et cela pour hier. Un simple calcul qui s'appelle la règle de trois.

782.00\$ La prestation de misère qui a été coupé

345,32\$ Le montant réclamé qui viens de je ne sais ou ?

Ce montant représente environ 44% de la prestation de monsieur Michaud. Si aucune révision a la hausse est faite nous devons en déduire qu'il y a fraude et agir en conséquence. De plus nous voulons savoir pourquoi une décision prise le 30 novembre 2017 viens tout a coup s'appliquer le 01 avril 2018. Pour qui nous prenez vous ? Monsieur Pierre Michaud depuis qu'il est prestataire de vos services s'est présenté a chaque mois sans exception depuis le début, nous vous suggérerons de ne pas mettre en valeur de petites excuses du genre nous l'avons convoqué mais il n'était pas la car cela est faux . Cette lettre n'est pas une menace simplement un avis des actions qui sont entreprises contre vos services.

Nous vous demandons de corriger cette situation le plus rapidement possible. De plus lorsque des écrits de ce type sont effectué il est important qu'ils soit signé par une personne responsable. Sur votre avis de décision inconnu il n'y a aucune signature. Les sommes qui vous seront réclamé dépassent largement votre budget annuel. Si d'autres éclaircissements sont nécessaires veuillez nous en avisez par écrit.

Pierre Michaud, PMI, ce 03 avril 2018